

ARRETE N° 24/2024

FESTIVITES DU 13 JUILLET 2024 - RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Le Maire de la commune de Saint Julien sur cher,

Vu les dispositions du code de la route,

Considérant que le défilé empruntera les voies communales,

Considérant que la circulation pourra se faire sous le contrôle et la surveillance des organisateurs,

Considérant que le feu d'artifice est tiré sur le territoire de la commune par les établissements Bellier - Le Géant de la Fête, sis à LA FERTE SAINT AUBIN, n° 246 Route du Général Leclerc,

ARRETE

Article 1 : le Samedi 13 juillet 2024, la Commune de Saint Julien sur Cher organise à partir de 22 heures une retraite aux flambeaux ;

Article 2 : Le parcours emprunté est le suivant :

Départ Place de la Paix, rue des Dames, rue du Val, rue du Bac.

Article 3 : Pendant la durée du défilé, la circulation sera réglée sous la surveillance et le contrôle de la municipalité qui assurera le passage des véhicules. L'organisation devra se charger de la sécurité du cortège aux intersections de moindre importance sur l'itinéraire prévu.

Article 4 : La Commune est assurée auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA en responsabilité civile pour les festivités.

Article 5 : Monsieur le Maire, et les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet de Blois
- Les Gendarmeries de Selles sur Cher et de Mennetou sur Cher

Fait à Saint-Julien-sur-Cher, le 04/06/2024

Le Maire,
Romain SOURIOUX

